

Arrêté n° 2013-0139 du 14 février 2013 portant modification des membres de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Lorraine

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine

Vu le code de la santé publique ;

- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment l'article 118 codifié à l'article L 1432-2 du code de la santé publique;
- Vu l'ordonnance n 2010-177 du 23 février 2010 de coordination pour la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau réglementaire de l' intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie ;
- Vu le décret en date du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Claude d'HARCOURT, en qualité de Directeur Général de l'ARS de Lorraine ;
- Vu les arrêtés portant modification de la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Lorraine ;
- Vu l'arrêté n° 2012 133 en date du 8 février 2012, portant nomination des membres de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Lorraine ;

ARRETE

Article 1er:

La Commission spécialisée de l'organisation des soins constituée au sein de la Conférence Régionale de la santé et de l'Autonomie de Lorraine, est composée comme suit :

Collège n° 1 : Représentants des collectivités territoriales

Titulaires	Suppléants	···
Brigitte VAISSE	Daouia BEZAZ	
(Conseillère Régionale)	(Conseillère Régionale)	
Michèle PILOT	Béatrice LONGUEVILLE	
(Vice-présidente Conseil Général de	(CG 54)	
Meurthe et Moselle)	(33 3-1)	

	Michel VEDEL (Conseiller Communautaire)
Valérie JURIN	Guy VATTIER
(Adjointe au Maire de Nancy)	(Maire de Briey)

Collège n° 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Titulaires	Suppléants
Marianne RIVIERE	Valérie DOLLE (Déléguée Régionale Association Grandir)
(Déléguée Régionale Alliance maladies rares) En cours de désignation	Jean-Paul CLEMENT
Marius HAMANN	(Représentant France Parkinson) Yves FICI (Union Syndicale des Retraités CGT/Moselle)
(Vice-président CODERPA Moselle) Geneviève MAUGUIN (URAPEDA)	Chantal HAVEN (Association Trisomie 21)

Collège n° 3 : Représentant des Conférences de Territoire

de la Moselle - collège 2 - Vice présidente Moselle - collège 2 - admir CCAS Metz)	de la Moselle - collège 2 - Vice présidente	Suppléants Marie RIBLET (Conférence de Territoire de la Moselle - collège 2 - administrateur CMSEA)
--	---	--

❖ Collège n° 4 : Partenaires sociaux

Titulaires	Suppléants
Dominique TOUSSAINT	Claude ROMBACH
(CFDT)	(CFDT)
Bernadette HILPERT	Sylvio CICCOTELLI
(CGT)	(CGT)
Brigitte FIDRY	Didier BIRIG
(FO)	(F.O.)
Philippe TOURRAND	Jacky FRANCOIS
(MEDEF)	(MEDEF)
Bernard NICOLLE	En attente de désignation
(Président Régional UNPL)	O' I DENOUADD
Nathalie THOMAS (Organisation représentant les exploitants agricoles)	Gérard RENOUARD (Organisation représentant les Exploitants Agricoles)

Collège n° 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaires	Suppléants
Anne-Frédérique SIMS-LAGADEC (Directrice CARSAT NORD EST)	Catherine VERONIQUE (Sous Directrice CARSAT)
Jean-Philippe MAMCARZ (Président de la Mutualité Française)	André LECOINTRE (Représentant UD 55)

Agence Régionale de Santé de Lorraine

Immeuble « Les Thiers » 4 rue Piroux - CO 80071- 54036 NANCY CEDEX Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 83 39 29 44

❖ Collège n° 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Titulaires	Suppléants
Muriel CONTE	Martine DEMANGEON
(Déléguée Régionale ANPAA)	(Déléguée Régionale ANITEA)
Michel BONNEFOY	Pierre Edouard BOLLAERT
(Directeur ORSAS)	(Professeur d'Université)

Collège n° 7 : Offreurs des services de santé

Titulaires	0
En cours de désignation	Suppléants Thierry GEBEL
	(Directeur du CH d'Epinal)
Véronique ANATOLE TOUZET	Jean-Claude KNEIB
(Directrice Générale CHR Metz Thionville)	
Michel CLAUDON	(Directeur des Hôpitaux de Sarreguemines) Gérard DELENA
(Président de la CME du CHU de Nancy)	
Khalifé KHALIFE	(Directeur des CH de Sarrebourg) Jean Pierre MAZUR
(Président de la CME CHR Metz-Thionville)	(Directeur CH Verdun)
Catherine PICHENE	Jean-Paul COLOTTE
(Présidente de la CME du CPN de Laxou)	· ·
Jacques DELFOSSE	(Directeur du CH de Toul)) Jean Pierre TEYSSIER
(Directeur d'établissement FHP)	
Vincent MAUVADY	(Directeur Etablissement FHP)
(Président CME - FHP)	Christian BRETON
Patrick LSTIBUREK	(Président CME – FHP)
(Directeur d'établissement FEHAP)	Camille BECK
En cours de désignation	(Directeur Etablissement FEHAP)
(Président CME - FEHAP)	En cours de désignation
Marie-Dominique AUGUSTIN	(Président CME – FEHAP)
(Direct rice HAD Nancy et agglomeration)	Jacqueline DELEAU
Marie-France GERARD	(Médecin Coordonnateur HAD)
(Présidente FEMALOR)	Audrey PATOUILLARD
Michèle KESSKER	(Directrice des Œuvres de la CARMI)
(Présidente NEPHROLOR)	Marie-Yvonne GEORGE
Jean-Baptiste GALLIOT	(Présidente Réseau Gérard Cuny)
(Président ASSUM 88)	Alain PROCHASSON
Lionel NACE	(Président MEDIGARDE 57)
(Directeur Médical SAMU 54)	Michel AUSSEDAT
Dominique HUNAULT	(Directeur Médical SAMU 57)
(Ambulancier)	Denis SIEBENSCHUH
En cours de désignation	(Ambulancier)
(Directeur SDIS Vosges)	En cours de désignation
Jean GARRIC	(Directeur du SDIS de la Meuse)
	Philippe SATTONNET
(Délégué Général INPH) Denise ZIMMERMANN	(CPH)
	Laurence GUILLAUME
(syndicat interdépartemental ONSSF) Marc AYME	(syndicat interdépartemental ONSSF)
	Jean Luc MASSERANN
(Président Syndicat des Chirurgiens Dentistes	(Président Syndicat chirurgiens dentistes de
de Meurthe et Moselle)	Moselle)
(rederation Nationale des Masseurs Kiné)	(Syndicat National des Masseurs Kiné)
Corinne FRICHE (Fédération Nationale des Masseurs Kiné)	Moselle) Arnaud SACHOT (Syndicat National des Masseurs Kiné)

Agence Régionale de Santé de Lorraine Immeuble « Les Thiers » 4 rue Piroux - CO 80071- 54036 NANCY CEDEX Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 83 39 29 44 www.ars.lorraine.sante.fr

Rémi UNVOIS (Président de l'URPS)) Vincent ROYAUX (Président de l'Ordre des Médecins)	Michel VIRTE (Vice président de l'URPS) Eliane ABRAHAM (Conseillère Ordinale Ordre des Médecins)
Soydan KURUN	Neelesh DHUNY
(APIHNS)	(RAOUL – IMG)

Représentants de la Commission Spécialisée dans le domaine des prises en charge et accompagnements médico-sociaux

Titulaires	Suppléants
Sylvie MATHIEU (Directrice URIOPSS)	Michel ULRICH (APF)
Vincent POIROT (Directeur Résidence Pierre Herment à Ban	Catherine CHAIX (Directrice Résidence l'Oseraie à LAXOU)
Saint Martin)	

Article 2 : La Présidente de la Commission spécialisée de l'organisation des soins est Mme Brigitte VAISSE Le Vice-président est M. Rémi UNVOIS

Article 3 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de Nancy.

Article 4 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Lorraine et des préfectures de chacun des départements de la région.

Fait à Nancy le 14 février 2013

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine,

Claude d'Harcourt

Standard: 03 83 39 79 79 - Fax: 03 83 39 29 44

www.ars.lorraine.sante.fr

Agence Régionale de Santé de Lorraine

Immeuble « Les Thiers » 4 rue Piroux - CO 80071- 54036 NANCY CEDEX



ARRETE ARS n° 2013-0264 du 21 mars 2013

Autorisant le transfert de l'officine de pharmacie exploitée par Mme Anne-Marie ROUSSEL, 33 place de la Libération à POUXEUX (88 550) à la Zone d'Activité des Savrons – rue des Tambois au sein de la même commune

LICENCE N°88#000297

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 5125-3 à L. 5125-32 et R. 5125-9 à R. 5125-12 ;

VU la loi n°2007-1786 du 19 décembre 2007 de financement de la sécurité sociale pour 2008 et notamment son article 59 ;

VU l'arrêté du 21 mars 2000, modifié par l'arrêté du 6 juin 2000, fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 11 mai 1971 portant l'octroi de la licence n°119 pour l'exploitation d'une officine de pharmacie sise à POUXEUX (88550);

CONSIDERANT la demande présentée par Madame Anne-Marie ROUSSEL, docteur en pharmacie, en vue de transférer l'officine de pharmacie qu'elle exploite au 33 place de la Libération à POUXEUX (88550) à la Zone d'Activité Les Savrons - rue des Tambois dans la même commune, demande enregistrée, au vu de l'état complet du dossier, le 9 janvier 2013 ;

CONSIDERANT, conformément aux dispositions de l'article L. 5125-4 du Code de la Santé Publique l'avis émis par le Préfet des Vosges en date du 29 janvier 2013 ;

- l'avis émis par le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Lorraine en date du 26 février 2013 ;
- l'avis émis par le syndicat des Pharmaciens des Vosges en date du 20 février 2013 ;
- l'avis émis par l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 22 janvier 2013;
- l'absence d'avis de l'Union Syndicale des Pharmaciens d'Officine de Lorraine sollicité par courrier reçu le 18 janvier 2013 par ce syndicat ;

CONSIDERANT que les conditions minimales d'installation prévues aux articles R. 5125-9 à R. 5125-11 du Code de la Santé Publique sont remplies dans les locaux proposés pour le transfert :

CONSIDERANT

- que la population municipale de la commune de POUXEUX où se situe l'officine dont le transfert est projeté est de 1980 habitants selon le recensement de la population légale en 2010 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 ;
- que cette officine de pharmacie est la seule implantée dans la commune de POUXEUX;

CONSIDERANT le caractère rural de cette commune, les officines les plus proches étant implantées sur les communes d'ARCHES et ELOYES distantes respectivement de 3 et 5 kilomètres de celle de POUXEUX ;

CONSIDERANT que le transfert de l'officine à environ 500 mètres de son emplacement d'origine, bien que l'éloignant du centre du village, se fait dans des locaux plus vastes et accessibles de plainpied, améliorant ainsi le service rendu à la patientèle ;

ARRETE

ARTICLE 1:

La demande de licence présentée par Madame Anne-Marie ROUSSEL, docteur en pharmacie, en vue de transférer l'officine de pharmacie qu'elle exploite du 33 place de la Libération à POUXEUX (88550) à la Zone d'Activité Les Savrons - rue des Tambois dans la même commune **est accordée**.

ARTICLE 2:

La licence ainsi accordée est enregistrée sous le n°88#000297

ARTICLE 3:

L'officine doit être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai d'un an, qui court à compter de la notification du présent arrêté. Une prolongation peut être accordée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé en cas de force majeure.

ARTICLE 4:

L'exploitation de l'officine faisant l'objet de la présente doit être déclarée auprès du Conseil compétent de l'Ordre des Pharmaciens, conformément à l'article L. 5125-16 du Code de la Santé Publique.

ARTICLE 5:

La licence n°88#000199 octroyée en date du 11 mai 1971 sera caduque dès la réalisation du transfert.

ARTICLE 6:

L'officine transférée ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle, d'un regroupement ni être transférée avant un délai de 5 ans à compter de la notification de l'arrêté de licence, sauf cas de force majeure constaté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine.

ARTICLE 7:

En vertu de l'article L. 5125-7 alinéa 4, toute cessation définitive d'activité de l'officine entraîne la caducité de la licence, qui doit être remise au DGARS par son dernier titulaire ou par ses héritiers.

ARTICLE 8:

Les dispositions du présent arrêté pourront faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois :

- Auprès de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé 14 avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07 pour le recours hiérarchique,
- Devant le Tribunal Administratif 5 Place Carrière 54036 NANCY Cedex pour le recours contentieux,

à compter de sa notification aux personnes auxquelles il est signifié ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

ARTICLE 9:

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Anne-Marie ROUSSEL, et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Vosges,
- Madame la Présidente du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Lorraine,
- Monsieur le Président du Syndicat des Pharmaciens des Vosges,
- Monsieur le Président de l'Union Nationale des Pharmacies de France
- Monsieur le Président de l'Union Syndicale des Pharmaciens d'Officine de Lorraine

et sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Lorraine et du département des Vosges.

> Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine,

Pour le Directeur Général

de l'AR.S. de Lorraine, El par délégation, Chier course la Adjoint, Claud d

Narie-Hélène MAÎTRE